

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 06.04.2023

Le 06 avril 2023 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – Mme BAYART Marie-Françoise – M. LAPOSTOLLE Jérôme – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – M. LASSALLE Tony – Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène – Mme BARTHELEMY Sabine – Mme BLONDEL Marie-Christine

Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique
Mme BOULENGER Nadège
M. KOBSCHE Daniel
M. LECONTE Stéphane

Mme BEAURAIN Annic donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel
Mme PARIS Aline donne procuration à M. M. FOUQUEMBERG Fabrice

Secrétaire de séance : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour prévu :
Tarifs de vente des boissons lors de la soirée du 1^{er} avril – arrêté du Maire à entériner
Reprise d'une concession de cimetière

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-10 : COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2021.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-11 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

M. le Maire se retire du Conseil
La Présidence est laissée à : Mme BARTHELEMY Sabine

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	194 226.00
		Réalisé	64 915.18
		R.A.R	0
	Recettes	Prévu	194 226.00
		Réalisé	133 414.81
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	516 652.00
		Réalisé	481 145.35
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	516 652.00
		Réalisé	586 456.49
		R.A.R	0.00
<u>Résultat de clôture de l'exercice:</u>			
	Investissement		21 732.08
	Fonctionnement		174 361.51
	Résultat global		196 093.59

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-12 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 COMMUNE

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2022 :

EXCÈDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	174 361.51
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	174 361.51
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCÈDENT	21 732.08

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-13 : VOTE DES TAXES

M. le Maire rappelle que la fiscalité a déjà été revue à la hausse en 2020 et propose de ne pas augmenter les taux en 2023.

Le produit fiscal attendu est de 268 156 €

Les taux suivants sont validés :

- Taxe foncière (bâti) 48.13%
- Taxe foncière (non bâti) 40.38%
- Taxe d'habitation 16.14 %

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023-14 : BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

M. le Maire présente le Budget Primitif 2022, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	262 150.00
	Recettes	262 150.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	660 756.51
	Recettes	660 756.51

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-15 : COMPTE DE GESTION 2022 CAMPING

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2022.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CAMPING

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : Mme BARTHELEMY Sabine

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	77 642.18
		Réalisé	10 364.98
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	77 642.18
		Réalisé	64 016.42
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	102 405.79
		Réalisé	56 956.33
		R.A.R	0.00
	Recettes	Prévu	102 405.79
		Réalisé	115 741.03
		R.A.R	0.00
Résultat de clôture de l'exercice:			
	Investissement		53 651.44
	Fonctionnement		58 784.70
	Résultat global		112 436.14

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-17 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 CAMPING

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2022 :

EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	58 784.70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	58 784.70
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCEDENT	53 651.44

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-18 : BUDGET PRIMITIF 2023 CAMPING

Arrivée de Mme PARIS Aline à 19h40

M. le Maire présente le Budget Primitif 2023, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	85 291.44
	Recettes	85 291.44
FONCTIONNEMENT	Dépenses	127 684.70
	Recettes	127 684.70

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2023-19 : COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la clôture de l'exercice 2022.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT

M. le Maire se retire du Conseil

La Présidence est laissée à : Mme BARTHELEMY Sabine

Le compte administratif se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Prévu	72 721.64
		Réalisé	61 331.96
		R.A.R	6 200.00
	Recettes	Prévu	72 721.64
		Réalisé	72 717.96
		R.A.R	0.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Prévu	70 649.56
		Réalisé	27 829.16
		R.A.R	0.00

	Recettes	Prévu	70 649.56
		Réalisé	70 829.20
		R.A.R	0.00
Résultat de clôture de l'exercice:			
	Investissement		11 386.00
	Fonctionnement		43 000.04
	Résultat global		54 386.04

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-21 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Administratif.

Présentation de l'affectation du résultat pour 2022 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	43 000.04
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE	0.00
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	43 000.04
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE: EXCEDENT	11 386.00

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-22 : BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente le Budget Primitif 2023, établi comme suit :

INVESTISSEMENT	Dépenses	25 386.00
	Recettes	25 386.00
FONCTIONNEMENT	Dépenses	65 371.04
	Recettes	65 371.04

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2023-23 : ADHÉSION AU CNAS

Monsieur le Maire expose aux élus la volonté de remettre en place le CNAS, avantage financier indéniable pour les agents titulaires et ceux en CDD :

Prime adoption , naissance, mariage, PACS etc... aides aux vacances, rentrée scolaires, prêt taux 0, aide au passage du permis de conduire etc...

La commune compte 5 titulaires et 2 contrats à durée déterminée
Le coût annuel pour la commune est de 212€ par agent

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2023-24 : PASSAGE À LA M57

Aujourd'hui en M14, le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il s'agit également de fixer les durées d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement versées : 15 ans

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2023-25 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES SOMME NUMÉRIQUE

Dans le cadre de l'adhésion de la CCVS à Somme Numérique et du choix des élus concernant le matériel informatique lors du dernier conseil, il convient de signer la convention de groupement de commandes télécoms de somme numérique afin que la CCVS puisse faire le nécessaire pour notre matériel informatique. Celle-ci est totalement gratuite.

Les élus s'interrogent sur le point n°8 de ladite convention « dispositions financières » et souhaitent reporter leurs décisions en attendant de plus amples renseignements.

La prochaine délibération portera donc le n° 2023-25

DÉLIBÉRATIONS 2023-25 : PARTICIPATION SMUR 2023

Par courrier, en date du 15 mars 2023, M. BARBIER, maire de la Commune de EU interroge la commune sur la participation financière du SMUR fixée à 0.50€ par habitant.

Il convient de délibérer au sujet de la reconduction de cette participation.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2023-26 : POSE DE COMPTEURS RD19

Afin d'évaluer la vitesse des automobilistes Rue d'Ault, il est proposé d'installer 3 capteurs pendant une semaine et de faire un bilan afin de trouver la meilleure solution pour réduire la vitesse et assurer au mieux la sécurité de tous.

L'installation de ces capteurs a un coût de 790.98€ TTC.

Voté à 7 voix POUR et 3 ABSTENTIONS de Mme BARTHELEMY Sabine, Mme BAYART Marie-Françoise et M. LASSALLE Tony.

DÉLIBÉRATIONS 2023-27 : CHEMIN VERT BÉTHENCOURT SUR MER

La commune de Béthencourt-sur-mer a pour projet de placer une partie de la voirie en « chemin vert » interdit à la circulation des véhicules.

Il s'agit de la route allant de la pharmacie de Béthencourt sur mer jusqu'au stade de Saint-Quentin Lamotte. Une partie de cette voie se trouve sur le territoire de Friaucourt.

REFUSE à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS 2023-28 : TARIFS BOISSONS REPAS DANSANT

Une régie « Animations » a été créée afin que la commune puisse organiser des manifestations.

Les tarifs de ventes de boissons ont été fixés par arrêté du Maire et conformément à la demande de M. le Trésorier nous devons entériner cette décision par délibération.

Les tarifs étaient les suivants :

Boissons alcoolisées :

- Vin (rosé / rouge / kir) 1.50 € le verre
8.00 € la bouteille
- Bière pression 25cl 2.50 €

Boissons « softs » :

- Eau 1l / coca-cola / oasis / Ice-Tea 1.50 €

Voté à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène et Mme BLONDEL Marie-Christine.

DÉLIBÉRATION 2023-29 : REPRISE D'UNE CONCESSION PAR LA COMMUNE

La concession G23 a été vendue en 2009 au prix de 8€.

Les acheteurs ont décidé qu'ils souhaitaient être inhumés dans la concession familiale et n'ont donc plus « l'utilité » de cette concession. Ils souhaitent donc que la Commune la reprenne.

Considérant le faible coût d'achat de la concession, les élus acceptent de la reprendre sans compensation financière pour la famille.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Distribution du bois
- Éclairage public rue du 11 novembre
- Poêles à granules
- Tarif petite salle

Sans autre questions, la séance est levée à 21h00

